

# *l'écho de l'Argentonne*

bulletin communal de Rioux-Martin – janvier 2025



Le mot du maire . . . . .	3
Recensement. . . . .	4
Urbanisme . . . . .	6
Travaux communaux . . . . .	7
Conseil des jeunes . . . . .	10
La vie communale . . . . .	12
Vie associative. . . . .	15
Calitom. . . . .	16
Un peu d'histoire . . . . .	18
Botanique. . . . .	19



## Coordonnées de la mairie

### Changement des horaires de mairie en 2025

La mairie de Rioux-Martin est ouverte au public les jours suivants :

- ✓ le lundi de 13 h 30 à 16 h 30,
- ✓ le mardi de 08 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le mercredi de 13 h 00 à 17 h 00,
- ✓ le jeudi de 08 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le vendredi de 08 h 30 à 12 h 00.



Lorsque la Mairie est fermée un avis est affiché sur PanneauPocket et sur le site internet de la commune, mais également sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du Maire et des adjoints, en cas d'urgence. M. le maire, Gaël PANNETIER, est visible uniquement sur rendez-vous. Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

#### Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, 10 route de la Genétouze, 16210 Rioux-Martin

Téléphone : 05 45 98 19 04.

Adresse e-mail de la commune : rioux-martin@orange.fr

#### Pour vous accueillir :

– Géraldine Chapron, chargée de l'état civil, de l'urbanisme, de la comptabilité, des élections, des différents projets communaux, des réunions de conseil municipal et commissions, du journal communal, du site internet...

#### POUR ÊTRE INFORMÉ DES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

**Site internet de la commune :** <https://www.rioux-martin.fr/>.

Le site est mis à jour régulièrement, mais certaines rubriques sont encore vides.

**Panneau Pocket de Rioux-Martin :** consultable sur smartphone ou sur ordinateur :

<https://app.panneaupocket.com/ville/1400333225-rioux-martin-16210>.

## ÉTAT CIVIL 2024

### Mariage

– Adrien, Wilfried ROLLAND et Claire HEURTEBISE le 9 mars 2024.

### Naissance

– Paul ROLLAND né le 23 mars 2024 à Libourne (Gironde), au foyer de Claire HEURTEBISE et d'Adrien ROLLAND, domiciliés rue de l'Argenton à Rioux-Martin (Charente).

### Décès

– Mme EGRON Jacqueline, veuve BARJOLIN, décédée le 8 juin 2024 à Chalais (Charente)

– Jean-Pierre VETIZOU, décédé le 11 octobre 2024 à SAINT-MICHEL (Charente).

# LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chères Rioux-Martinoises, chers Rioux-Martinois, chers amis,

C'est de nouveau avec plaisir que je vous propose cette nouvelle édition de notre journal communal L'Écho de l'Argentonne.

Je remercie les personnes qui s'impliquent pour notre commune, les élus, notre secrétaire, les agents du chantier d'insertion Pass Sud Charente, les associations et les habitants. Avec toujours le même dynamisme, la même envie, ils participent à améliorer le quotidien et à préserver la qualité de vie que nous apprécions tous sur notre petite commune rurale.

L'année 2024 a été ponctuée de plusieurs temps forts.

Tout d'abord, notre communauté de communes Lavalette Tude et Dronne (CDC LTD), après avoir réussi, non sans mal, à trouver un consensus avec les communes sur les compétences exercées et leur financement, va pouvoir jouer ses principaux rôles autour de l'économie et de l'aménagement du territoire.

Au regard des difficultés rencontrées par de nombreuses communes pour délivrer des permis de construire, il apparaît que la réalisation d'un plan local d'urbanisme (PLUi) soit un passage obligé et fortement encouragé par l'État. Un travail préalable sur le terrain et en concertation avec les élus et les habitants des communes permettra de fixer clairement les objectifs et le projet politique d'aménagement et de développement de notre territoire pour demain.

Notre CDC LTD est toujours attentive et suit de près le sujet de la diminution du nombre de médecins sur notre territoire. Malgré la construction de trois maisons de santé réparties sur le territoire durant les dix dernières années, il faut continuer à lutter contre la désertification médicale qui gagne toujours du terrain. Néanmoins, la CDC continue à s'investir sur le sujet avec le Pays Sud Charente aux côtés des professionnels de santé.

Depuis 2023, avec la clarification sur les compétences exercées et financées par la CDC LTD, le conseil municipal a souhaité continuer à baisser les impôts d'autant qu'ils sont augmentés par la CDC, afin de limiter le plus longtemps possible l'impact pour les contribuables.

Vos élus s'impliquent et engagent des études ou des travaux afin de maintenir le patrimoine communal en bon état et afin de le valoriser.



Depuis 2024, la compétence voirie a été restituée aux communes de la CDC LTD qui l'assument pleinement. La commission voirie est une commission active avec un œil attentif sur l'ensemble de nos routes communales. Elle doit faire des choix et prioriser les travaux afin de respecter le budget alloué.

Après la réalisation d'un diagnostic sur la vidéo protection en lien avec la gendarmerie, les élus ont validé ce projet très technique qui devrait voir le jour en 2025.

Comme évoqué il y a un an, une étude a été menée autour du patrimoine forestier communal. Des réflexions et des projections ont été menées sur nos problématiques avec un stagiaire accompagné du CNPF, du Pays Sud Charente et de l'ASL de Rioux-Martin. Les conclusions de cette étude devront permettre aux élus de mettre en place des actions ainsi qu'une politique pour notre « forêt de demain » afin de maintenir et de pérenniser un domaine forestier plus résilient, plus riche, plus diversifié, moins enclin à subir les changements climatiques et les risques à venir.

D'autre part, le conseil municipal a pour nouveau projet d'améliorer les fonctionnalités de la salle des fêtes, qui a une trentaine d'années, en créant de nouveaux espaces notamment pour le rangement du mobilier, des sanitaires destinés uniquement aux usagers de la salle et avec un hall d'entrée tourné vers les jardins. Les études préalables sont en cours avec pour objectif une bonne intégration en harmonie avec le bâti existant.

En ce début d'année, la commune de Rioux-Martin réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. Il pourra pour certaines personnes être complété par une courte enquête visant à mieux comprendre les familles d'aujourd'hui. Je vous remercie d'avance de l'accueil que vous ferez à l'agent recenseur, Mme Marie-Agnès Jallet.

Comme vous le savez, le conseil municipal des jeunes de Rioux-Martin a été mis en place en 2023. Les jeunes conseillers municipaux sont tous très impliqués, motivés et débordent d'idées. Nous ne pouvons que les féliciter et les encourager sur cette voie.

Enfin, pour terminer, je vous adresse à toutes et tous, à vos proches et à ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères pour 2025.

Votre Maire, Gaël Pannetier.

# Recensement de la population en 2025



**Cette année, la commune de Rioux-Martin réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.**

**L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025 et jusqu'au 22 février 2025.**

## ■ Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 10 janvier 2025, contactez la commune : 05.45.98.19.04 ou rioux-martin@orange.fr

L'agent recenseur, pour notre commune est Marie-Agnès JALLET (photo ci-dessous). Le coordonnateur communal, en charge de l'organisation du recensement est Bernard JALLET.



## ■ Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements...

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

**Recensement de la population 2025**

### Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

- ... mon logement ?**  
Année de construction, surface, etc.  
Connaître votre **type d'habitation**, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.
- ... mon foyer ?**  
Les caractéristiques de votre foyer pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.
- ... mon travail ?**  
Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.  
Connaître votre **situation professionnelle** permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.
- ... mes habitudes de vie ?**  
Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.  
Connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.
- ... mes données personnelles ?**  
Nom, prénom, etc.  
Votre nom, votre prénom et votre adresse sont nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2026.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

[le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

Insee et Insee Île-de-France  
Les traitements de ces données personnelles sont en accord avec la loi sur la protection des données (RGPD) et le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi sur l'informatique et la Liberté (CMI).

3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

– L'agent recenseur : Marie-Agnès JALLET au 06 20 20 62 82.

– Le coordonnateur communal, en charge de l'organisation du recensement : Bernard JALLET au 06 28 89 16 75 ou [jallet.bernard@wanadoo.fr](mailto:jallet.bernard@wanadoo.fr)

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

### ■ Cette année, vous serez peut-être aussi concernés par l'enquête Familles

En 2025, une courte enquête visant à mieux comprendre les familles d'aujourd'hui et leur histoire complètera le recensement : à quel âge devient-on parent ou grand-

parent ? Comment vivent les enfants de parents séparés ? Combien de personnes n'ont jamais vécu en couple ?

Certains quartiers de notre commune ont été tirés au sort pour y répondre. Si votre logement en fait partie, l'agent recenseur vous remettra ou vous déposera une notice présentant l'enquête et comportant toutes les informations utiles pour y répondre.

Répondre à l'enquête Familles est simple et rapide. La réponse se fait sur papier ou sur internet, selon ce que vous aurez choisi pour le recensement.

Pour en savoir plus sur l'enquête Familles, rendez-vous sur [insee.fr](http://insee.fr).



ENQUETE FAMILLES



## Règlement de publication sur PanneauPocket

**Voici le règlement concernant les publications sur PanneauPocket, voté par le conseil municipal.**

**1. Présentation :** La commune de Rioux-Martin dispose depuis novembre 2020 d'une application mobile PanneauPocket. Ce système prévient instantanément les habitants à chaque alerte et informations de la mairie, par une notification sur les smartphones et les tablettes. [...]

### 2. Les objectifs

- Diffuser des messages d'intérêt général liés à la vie de la commune.
- Diffuser des informations pratiques et de proximité à destination des habitants de Rioux-Martin.
- Accompagner les associations de la commune dans la promotion de leurs manifestations. [...]

**3. Responsabilité politique et administrative de l'information :** La diffusion des informations sur l'application PanneauPocket est placée sous la responsabilité politique du maire.

**4. Diffusion de l'information :** Les informations aptes à être diffusées sur l'application PanneauPocket doivent répondre aux conditions précisées ci-dessous.

**4.1 Contributeurs :** La municipalité et les associations de Rioux-Martin, ayant leur siège social à Rioux-Martin. Attention, les particuliers, les professionnels individuels et les sociétés privées n'ont pas accès à l'application PanneauPocket, sauf action collective gratuite visant à l'animation de la commune.

**4.2 Conditions de contenu :** Pour être diffusée, une annonce devra contenir des informations à caractère général et devra impérativement concerner :

- des informations municipales : annonce de la tenue du conseil municipal, travaux, événements organisés par la commune, messages d'alerte, animaux perdus / trouvés...
- des informations émanant de la CDC LTD et concernant les habitants de Rioux-Martin ;



– des informations préfectorales et tout événement ayant un impact sur la sécurité des habitants ;

– les événements ou manifestations culturels, sportifs, éducatifs, festifs qui contribuent au dynamisme et l'animation de Rioux-Martin : spectacles, conférences, expositions, rencontres sportives (sauf matches ou rencontres à enjeu particulier), braderies. Ces événements devront avoir un caractère d'intérêt général et concerner un

public plus large que les membres des associations, et être organisés sur la commune ;

– les informations nécessitant une communication vers le grand public : Appel au don du sang...

### Sont exclus :

- les messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres ;
- les messages à caractère politique, syndical, commercial ou publicitaire ;
- les messages ne présentant pas un intérêt communal ;
- les informations qui ne concernent pas la commune de Rioux-Martin.

### 5. Communication associative : démarches à suivre

5.1 Les demandes de diffusion devront parvenir en mairie [...] par l'intermédiaire du [...] « Formulaire de demande de diffusion d'un message sur PanneauPocket » (disponible à l'accueil ou sur le site web de la commune) [...] au moins 10 jours avant la date de diffusion souhaitée.

5.2 Le message comportera les informations essentielles : association organisatrice, titre de la manifestation, lieu, date et horaires. Pour une lecture plus efficace, il est conseillé de faire un texte court et très synthétique. L'autorité municipale reste juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de les refuser.

5.3 Contentieux : La commune ne pourra être tenue responsable des conséquences que le contenu des messages, soit erroné soit mal interprété, aurait pu générer.

# Urbanisme 2024

Les demandes d'urbanisme sur la commune: déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme (CU) sont stables en 2024: 29 demandes, principalement pour des CU informatifs (demandés pour la vente de biens immobiliers). En 2023 nous avons recensé 18 demandes (19 en 2022, 38 en 2021).

## Déclarations préalables

6 demandes en 2024 (3 en 2023):

- 4 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toiture,
- une pour la construction d'un abri de jardin,
- une pour des travaux sur les extérieurs d'une maison.

## Permis de construire

À noter: le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m<sup>2</sup>.

Il y a eu 1 demande en 2024 (comme en 2023) pour la construction d'une maison d'habitation individuelle.

## Certificat d'urbanisme

22 demandes en 2024 (contre 25 demandes en 2023): 20 CU informatifs lors des ventes, et 2 CU opérationnels, pour connaître la constructibilité ou non d'une parcelle.

## Permis de démolir

Il n'y a eu aucune demande en 2024 (comme en 2023).

## Autorisations de travaux en périmètre protégé

Notre église classée engendre par la loi un périmètre de protection de 500 mètres à l'intérieur duquel tous travaux de construction, d'amélioration ou d'extension entraînant la modification de l'aspect extérieur des constructions ou des terrains sont soumis à autorisation, sous forme d'une déclaration préalable de travaux, d'une demande de permis de construire ou de démolir. Ces dossiers, déposés en mairie, sont préalablement soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Les démarches doivent être engagées avant la réalisation des travaux (3 mois pour une déclaration préalable, 6 mois pour un permis de construire).

L'église de Médillac est aussi classée aux monuments historiques et, la commune étant mitoyenne de la nôtre, les travaux dans les villages du Chiffre et une partie du village de Roche sont soumis à autorisation de l'ABF.

Liste non exhaustive des travaux concernés:

- Travaux soumis au code de l'urbanisme:
- Ravèlement de façade,
- Création d'ouvertures,
- Changement et/ou peinture de menuiseries (fenêtres, portes et volets),

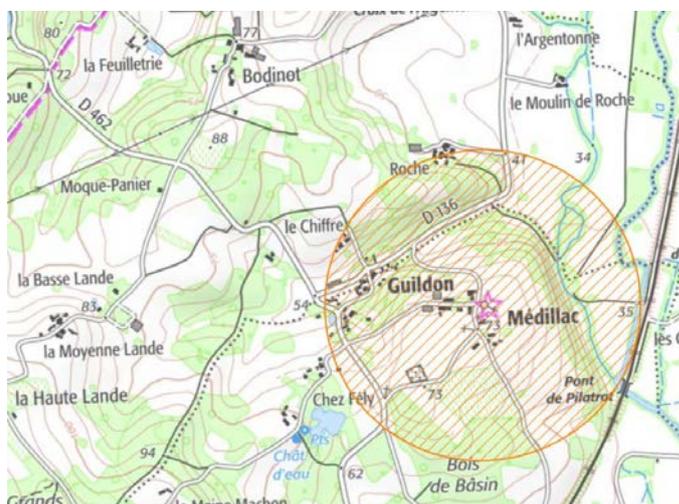


- Réfection ou remaniement de couverture,
- Clôture, piscine,
- Annexe (vérandas, garage, abris de jardin...),
- Travaux soumis au code du patrimoine:
- Aménagement de bourg (voirie, espaces publics, éclairages...),
- Travaux sur les cimetières (murs, création et restauration des concessions).

Les deux cimetières de Rioux-Martin sont situés dans le périmètre de l'église, tous travaux dans leurs enceintes: murs, création et restauration des concessions sont obligatoirement soumis à déclaration préalable pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le formulaire est disponible en mairie, vous pouvez venir le récupérer en papier sur place, mais nous pouvons également vous l'envoyer par mail, sur simple demande ([rioux-martin@orange.fr](mailto:rioux-martin@orange.fr)).

Pour tous projets de restauration ou de construction neuve dans le périmètre de 500 mètres, les demandeurs sont invités à prendre contact avec le Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Charente pour un rendez-vous, préalablement au dépôt du dossier d'urbanisme (05 45 97 97 97).



## Gestion durable de la forêt

La forêt couvre près de 50% de la surface de Rioux-Martin (environ 700 ha). Cette forêt est composée pour moitié de résineux purs (319 ha de pins), le reste est une forêt mixte (71 ha) et une forêt de feuillus (312 ha). La forêt est un enjeu majeur du territoire et pour la commune.

La commune de Rioux-Martin, qui possède près de 50 ha de surface boisée, avec l'Association syndicale libre (ASL) des Belettes, souhaite engager une politique de gestion durable de son massif forestier, mais souhaite également mener une réflexion plus globale à l'échelle de la totalité du territoire.

Cette démarche s'est concrétisée par la réalisation d'une étude de plusieurs mois, issue d'un stage avec un étudiant de l'enseignement supérieur en gestion forestière (Baptiste Launay, étudiant en BTS gestion forestière à l'école de Meymac). La commune est soutenue et accompagnée techniquement dans cette démarche par le Pays Sud Charente, le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et l'ASL des Belettes. Cette étude, d'une durée de 15 semaines, est aujourd'hui terminée. Une réunion de restitution auprès des élus, des propriétaires forestiers de la commune et des adhérents à l'ASL a été organisée le 26 novembre 2024. Une présentation de l'étude et des résultats a été faite.

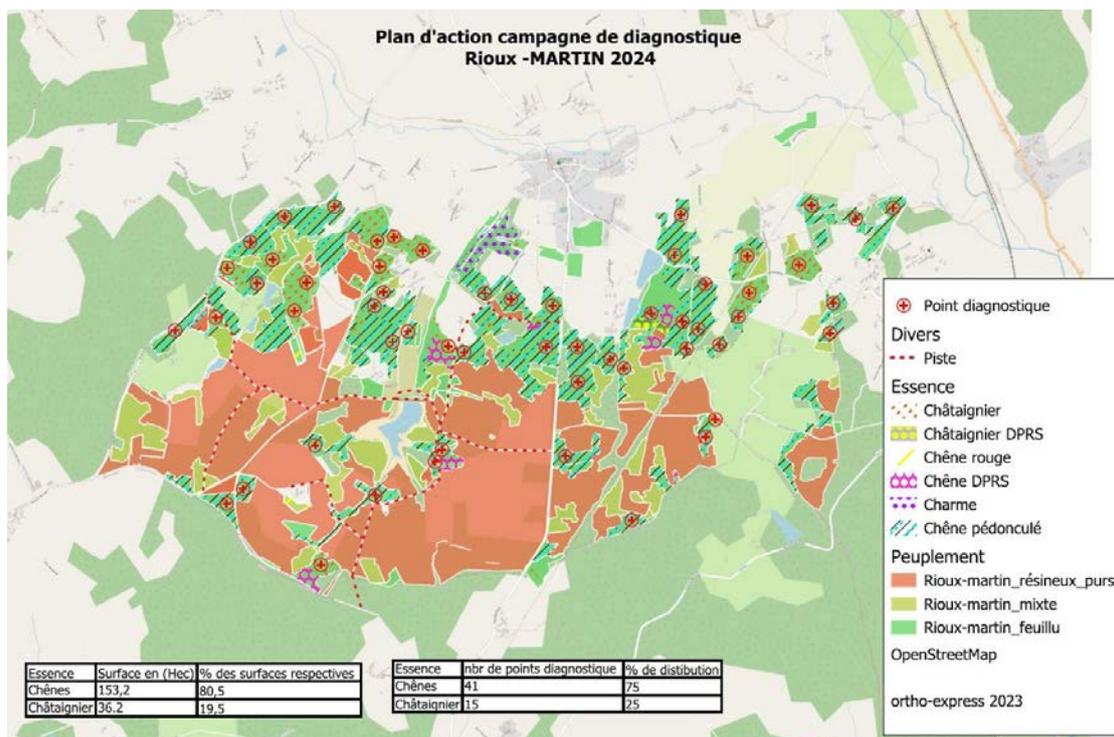
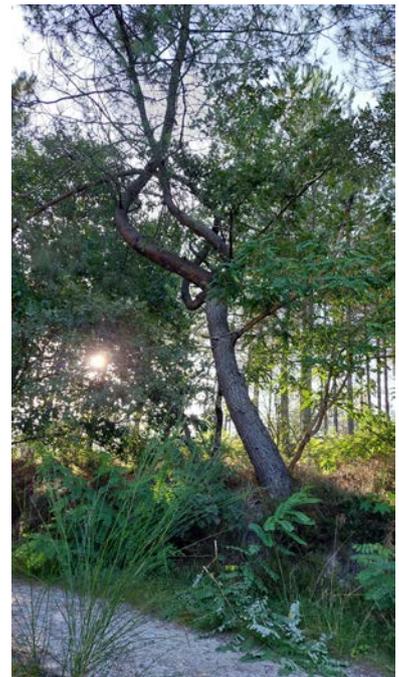
## ■ Méthodologie et outils utilisés

Afin d'avoir un état des lieux précis du massif forestier de Rioux-Martin, environ 60 relevés de terrains ont été réalisés sur les parcelles communales en feuillus, mais également sur des parcelles privées de feuillus (après l'envoi d'un courrier d'information), données ensuite traitées informatiquement.

Travail réalisé dans les peuplements forestiers:

- Étude de sol (nature, pH, pédologie...)
- Protocole DEPERIS: état sanitaire des peuplements.
- Outils Bioclimsol: liste des essences, nombre concerné...

Les résultats de cette étude seront communiqués en 2025.



**Exemple de cartographie réalisée lors du stage de baptiste LAUNAY: essences forestières et points de relevés terrains**

## ■ Feux de forêt

Une vigilance particulière est également portée sur le risque feux de forêt, comme cela avait déjà été présenté dans le journal communal. En 2024, l'année a été très pluvieuse et le risque incendie a donc été faible, mais il n'en demeure que notre massif est très sensible au risque feux de forêt et que le conseil municipal, au travers de différents outils (entretien des pistes de FDCL, référents feux de forêt, participation citoyenne...) veille à sa protection. Un Plan communal de sauvegarde (PCS), notamment pour les feux de forêt, est en cours de rédaction avec l'aide du Pays Sud Charente. Mais chaque administré, à son échelle, peut lui aussi aider à la protection de notre massif forestier.

Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain :

### “ Obligation légale de débroussaillage

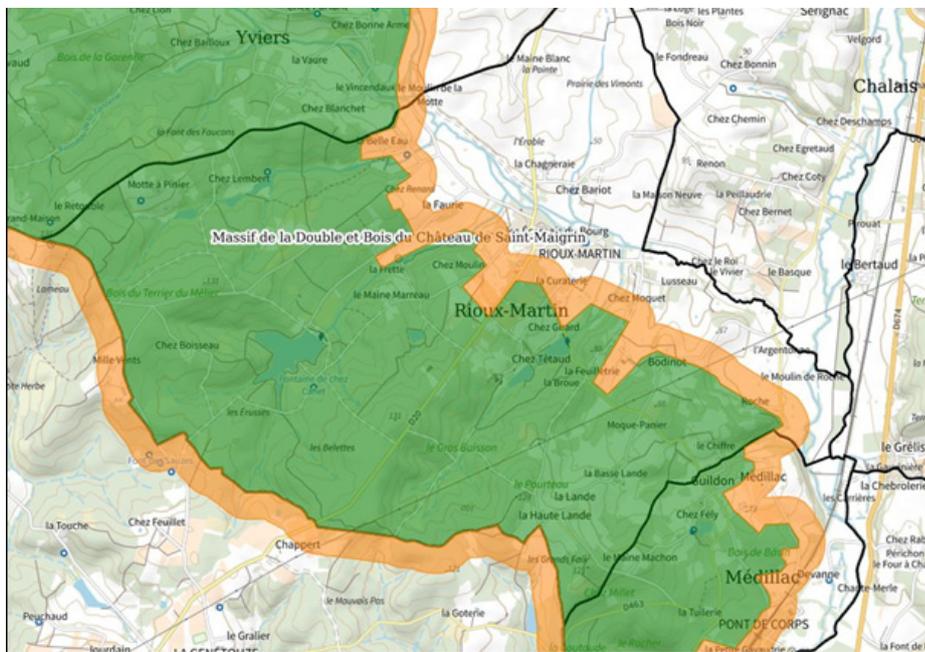
Le changement climatique intensifie le risque de feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage limite la propagation des feux, diminue leur puissance et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions.

### “ Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage.

Le débroussaillage correspond à plusieurs types de travaux : des travaux de réductions fortes de la végétation qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, l'entretien qui consiste à maintenir une faible masse de végétaux au sol en coupant les herbes et la broussaille, et le nettoyage qui comprend l'élimination des déchets végétaux et l'éloignement de tout potentiel combustible aux alentours de l'habitation.

**Qui est concerné ?** Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire à risque (la moitié de la commune de Rioux-Martin se trouve dans le massif à risque du boisement de la Double) et à moins de 200 m de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. Les voies de transports sont également concernées.



### “ Cartographie de la zone à risque feux de forêt pour Rioux-Martin

A Rioux-Martin, sont concernés par cette obligation de débroussaillage les villages de :

- La Belle Eau
- Chez Lambert et la Motte à Pinier
- Chez Boisseau
- Les Ecosais des Landes
- Chez Gerbeau
- Chez Renard
- Une partie de la Faurie
- Une partie des Ecosais du bourg
- Chez Moulin et la Frette
- Le Maine Marreau
- Chez Testaud
- Une partie de chez Moquet
- La Feuillettrie et la Broue
- Bodinot
- Moque Panier et la Haute Lande

La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale).

Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur [feux-foret.gouv.fr](https://www.ecologie.gouv.fr)  
Plus d'informations : <https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-vegetation-ayons-bons-reflexes/debroussailler-prevenir-feux-foret>

## Voirie

✓ Réfection du dos-d'âne dans le centre du bourg. Travaux réalisés par la SCOTPA à l'automne 2024 afin de rendre le dos d'âne moins brutal et limiter le bruit des véhicules : 5 000 € HT.

✓ Travaux voirie réalisés dans le cadre du FDAC 2024 avec le SICN (Montguyon et Montlieu-la-Garde), fin d'été 2024 :

– Route de Chez Moquet, sur 1 036 m<sup>2</sup> (enduit bicouche prégravillonné) : 8 400 €.

– Chemin de la Belle Eau et de chez Renard, sur 1 412 m<sup>2</sup> (enduit bicouche prégravillonné) : 9 500 €.

– Point à temps automatique (14 tonnes) sur les voies communales prioritaires pour environ 5 500 €.

Vu les conditions météo humides de cette année, les travaux sur la route des 3 Landes (curage des fossés, pose d'écobox, création de 3 regards béton, remise en forme de la rive avec béton recyclé, compactage et évacuation de la terre de curage sur le terrain communal), pour 5 871 €, ne pourront être réalisés qu'au printemps 2025.

Total travaux avec le SICN : 23 304 € TTC.

Réalisation des travaux : 2<sup>e</sup> semestre 2024.

✓ Autres travaux voirie réalisés par Naudin TP : fauchage des banquettes, talus et fossés des voies communales, des chemins communaux, ruraux, des DFCL et des zones de visibilité : 3 passages en 2024 (mai, juillet et novembre) pour 9 158 € TTC.

✓ Cimetières : ensemencement des allées du vieux cimetière communal par le chantier d'insertion PASS Sud Charente au printemps 2025, par des graminées qui résistent à la sécheresse et qui poussent lentement. Les allées des cimetières seront ensuite tondues au lieu d'être désherbées mécaniquement (pratique coûteuse).



– Hall et porche : l'accès à la salle des fêtes se fait habituellement depuis l'aire de stationnement située au sud du terrain. Dès lors, un hall faisant office d'entrée prioritaire à la salle des fêtes serait un agrandissement bénéfique, d'autant plus qu'il servirait, en même temps, de liaison avec les nouveaux sanitaires, voire le stockage. Ce porche signalerait le cheminement principal à l'entrée du futur hall de la salle des fêtes (ou, en option, un appentis à proximité immédiate).

Afin d'avoir un projet qui réponde à la fois aux attentes des élus, mais aussi qui s'intègre paysagèrement dans l'espace public autour de la mairie, dans le périmètre de l'église classée de Rioux-Martin, tout en respectant les règlements en vigueur, notamment en matière d'accessibilité, le maire a fait appel au CAUE (Conseil architecture urbanisme et environnement) de la Charente. Grégoire Selleret, architecte du CAUE, est venu rencontrer les élus, et a proposé plusieurs hypothèses de travail.

Les principaux besoins nécessitent une approche architecturale et technique de qualité tant par l'activité propre à un établissement recevant du public (cohérence, organes techniques...) que par le contexte patrimonial à respecter. Les divers enjeux du projet : usages, fonctionnels, esthétiques, architecturaux, paysagers, techniques, réglementaires, environnementaux, économiques sont étudiés.

Le CAUE propose un conseil avec un programme sommaire et des hypothèses d'adaptation du bâti évaluées suivant leurs avantages et inconvénients.

Une consultation de l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) aura lieu. L'ATD16 a également été sollicitée comme assistant à maîtrise d'ouvrage, pour continuer à réfléchir sur ce projet.

## Projet d'extension de la salle des fêtes

Le conseil municipal de Rioux-Martin a pour projet d'améliorer les fonctionnalités de la salle des fêtes en créant des nouveaux espaces :

– La commune souhaite créer des sanitaires propres aux usagers de la salle des fêtes car la mutualisation actuelle avec la mairie pose souvent des soucis.

– Stockage : des tables et chaises entassées dans un espace servant de vestiaire entravent l'utilisation optimale de la salle des fêtes. Les élus souhaitent pouvoir ranger ce mobilier dans un local de stockage dédié, sécurisé, et retrouver ainsi l'usage du coin vestiaire.

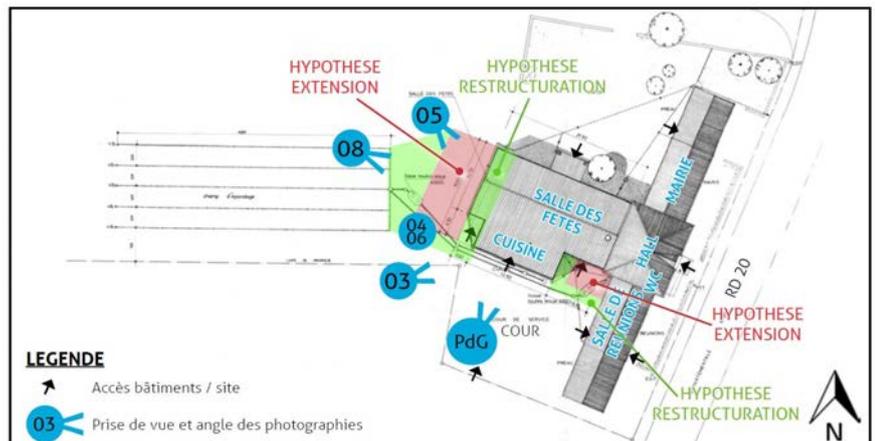


Fig. 02 - Plan de masse du projet de salle des fêtes, légendé (Cf. Mairie de Rioux-Martin)

# Le conseil municipal des jeunes

Certains de nos jeunes élus ont dépassé l'âge pour être dans le conseil municipal des jeunes de la commune (13 ans), d'autres ont ou vont déménager. Voici la composition du conseil municipal des jeunes au 31 décembre 2024: Gabriel et Jules Pannetier, Eliott Razanjao, Nell et Lilo Déon, et Jean

Boistard. Si d'autres enfants de la commune souhaitent les rejoindre, c'est toujours possible. Merci d'en informer Joëlle Mercadé, élue en charge du conseil municipal des jeunes.

Il y a eu trois réunions du conseil des jeunes: le 19 mars, le 25 mai et le 30 novembre.



*Un samedi après-midi dans les jardins après leur conseil*



*Ramassage des citrouilles plantées par les enfants*

## Bilan de l'année 2024

- Lundi 1<sup>er</sup> avril: chasse aux œufs sous forme de chasse au trésor dans les jardins de la mairie.
- Commémoration du 8 Mai: lecture du discours et distribution des bleuets.
- 26 mai: préparation du terrain et plantation des citrouilles pour Halloween.
- 27 juin: participation à l'inauguration de la place Joël-Boniface, animation des jeux pour le repas de village qui a suivi l'inauguration, exposition d'épouvantails, fabriqués avec l'aide des parents. Animation proposée à tous les enfants de la commune.
- Fin septembre: récolte des citrouilles.

- 31 octobre: journée Halloween: préparation des citrouilles le matin, défilé terrifiant dans le bourg chez les habitants qui ont participé. Une douzaine d'habitants se sont prêtés au jeu, pour les remercier les enfants leur ont fait des cartes de remerciement, une lettre a été donnée, ainsi que le reste des citrouilles plantées pour Halloween. La journée s'est clôturée par un repas avec la soupe de citrouilles et plats préparés par les uns et les autres avec les enfants, leurs parents et les conseillers municipaux.
- Dimanche 8 décembre, participation au repas de fin d'année, offert par la commune, et au Noël des enfants, où tous les enfants de moins de 12 ans ont reçu un cadeau du Père Noël.



*Préparation des citrouilles d'Halloween*



*Défilé dans les rues du bourg à la recherche de confiseries*



*Citrouille sculptée par les enfants*



*Remerciement des habitants après Halloween*

## Dématérialisation de la communication

Dans un souci de développement durable et d'économies liées aux impressions, le conseil municipal souhaite qu'un maximum d'informations soient dématérialisées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- ✓ Journaux communaux,
- ✓ Invitations aux manifestations communales,
- ✓ Réunions publiques,
- ✓ Autres informations.

Les informations seront diffusées via :

- ✓ Les messageries personnelles des habitants qui nous ont communiqué leur adresse email,
- ✓ Le site internet de la commune : <https://www.rioux-martin.fr/>
- ✓ L'application Panneapocket de Rioux-Martin, disponible sur smartphone ou sur PC : <https://app.panneapocket.com/ville/1400333225-rioux-martin-16210>
- ✓ Sur le panneau d'affichage, en façade de la mairie.

Les personnes qui disposent d'une adresse email, mais qui ne reçoivent pas encore de messages de la commune, peuvent nous la communiquer à l'adresse suivante : [rioux-martin@orange.fr](mailto:rioux-martin@orange.fr)

Votre adresse email ne sera utilisée que pour des informations officielles de la mairie et ne sera pas communiquée à des tiers, dans le respect du règlement général de protection des données (RGPD).

**Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet et qui ne pourraient se déplacer aux points d'information, il sera possible de continuer à recevoir ces informations sous format papier, après en avoir fait la demande à la mairie.**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie par email :

[rioux-martin@orange.fr](mailto:rioux-martin@orange.fr)

ou par téléphone au 05 45 98 19 04.

La mairie est ouverte les mardis, jeudis et vendredis matin, de 8 h 30 à 12 h, et les mercredis après-midi, de 13 h 30 à 17 h.

## Manifestations organisées par la municipalité, 2<sup>e</sup> semestre 2024

### “ Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

Le conseil municipal a de nouveau pu inviter les habitants de la commune, les gendarmes et les pompiers de Chalais à participer à la cérémonie commémorative, à l'occasion du 106<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, au monument aux morts. Une quarantaine de personnes ainsi que les enfants de la commune, une partie des pompiers du Centre de Chalais et un gendarme de la caserne de Chalais étaient présents.

Des enfants du conseil municipal des jeunes de la commune se sont relayés pour lire le message de commémoration.

La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur dans la salle du conseil municipal, offert par la commune.



## “Repas de Noël de la commune, le dimanche 8 décembre 2024

En ce dimanche 8 décembre 2024, un peu plus de 80 convives se sont retrouvés dans la salle des fêtes de la commune, décorée pour l'occasion aux couleurs de Noël par l'association d'insertion PASS Sud Charente, afin de partager le repas de l'amitié.

Repas offert aux habitants de la commune de plus de 60 ans et aux moins de 12 ans, ouvert également aux autres habitants, avec une participation financière. Les convives ont tous apprécié le repas préparé et servi par le traiteur « Au bon goût » de Lapouyade (33).

Cette journée s'est poursuivie par le Noël des enfants de la commune. Le Père Noël est arrivé en calèche avec l'association ATRAIT, et a remis un cadeau à chaque enfant de moins de 12 ans. Le Père Noël remercie les généreuses donatrices, qui ont offert des livres pour le Noël des enfants.

La journée s'est clôturée par un apéritif, offert par la commune aux petits et grands.



## Autres manifestations

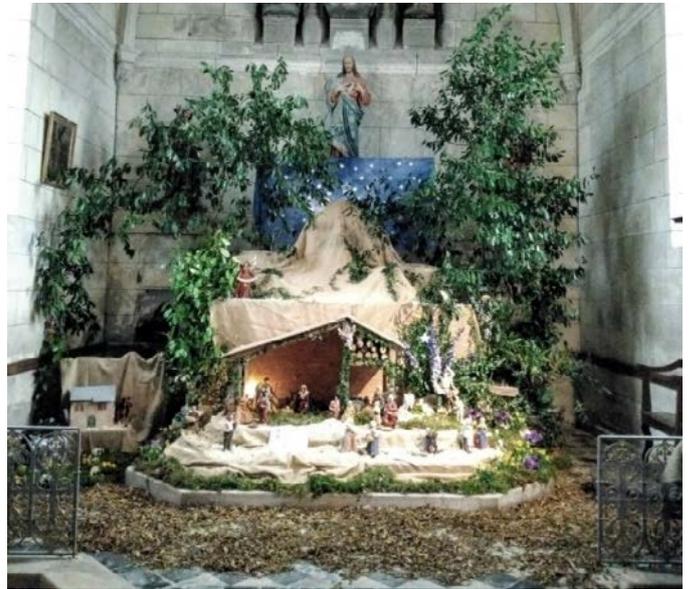
### “ Ronde des crèches

La ronde des crèches du Pays de Chalais a de nouveau été organisée cette année. 15 crèches ont été installées dans les différentes églises et chapelles du territoire.

Les dimanches 15 et 22 décembre 2024, une ronde des crèches a été organisée par les associations Anim's et Sauvegarde du Pays de Chalais.

Une crèche traditionnelle, avec des santons de Provence, a été installée dans l'église de Rioux-Martin durant les fêtes de fin d'année.

Merci à Yves-Michel Foucaud pour sa réalisation.



### “ Spectacle de Noël des écoles du RPI des communes d'Yviers, Bardenac, Brie-sous-Chalais et Rioux-Martin, jeudi 19 décembre

Les enfants des écoles de Bardenac et d'Yviers, de la maternelle au CM2, sont venus avec leurs familles pour le spectacle de fin d'année, qui a eu lieu dans la salle des fêtes de Rioux-Martin.

Les familles ont pu apprécier les chants et les danses de Noël préparées par les institutrices. La soirée s'est prolongée par un apéritif, offert par l'association des parents d'élèves du RPI.



## Les manifestations communales en 2025

### ■ Les vœux du maire et le partage de la galette des rois, dimanche 12 janvier à 16 h 30

Cette manifestation sera organisée le deuxième dimanche de janvier 2025.

Elle sera l'occasion d'une rétrospective, par M. le Maire, de l'année 2024, ainsi que des projets 2025, avec la participation du conseil municipal des jeunes.

Cet après-midi se clôturera autour du partage de la galette des rois.

Nous comptons sur votre participation !



### ■ Manifestations à venir en 2025

Seront organisés par la municipalité et le conseil municipal des jeunes de Rioux-Martin : les cérémonies commémoratives au monument aux morts (8 mai et 11 novembre), la chasse aux œufs (lundi de Pâques, le 21 avril 2025), le repas de village (date à fixer, courant juin 2025), le repas de fin d'année et le Noël des enfants (date à fixer, mi-décembre 2025)...

Ces informations seront à retrouver sur vos adresses mail, PanneauPocket, site internet de la commune et boîte aux lettres pour ceux qui en ont fait la demande.

Les associations communales organiseront aussi plusieurs manifestations et feront connaître leurs calendriers au cours de l'année 2025. Nous les remercions.

## Amicale des volontaires et bénévoles du sang

### ■ Les occasions de «faire savoir»

Journée mondiale des donneurs de sang, Journée mondiale du don d'organes et de la greffe, Semaine de sensibilisation aux groupes sanguins rares, voici des occasions d'informer et de mobiliser au bénéfice des malades.

Octobre rose, Movember, Téléthon, sont de leur côté des mobilisations autour de certaines maladies pour lesquelles les produits sanguins peuvent participer aux soins.

A son échelle notre Amicale participe à la sensibilisation au don par la distribution de plaquettes de présentation lors des collectes ou lors du forum des associations; elle met aussi à disposition des revues auprès des professionnels de santé. Quant à l'Établissement français du sang, il intervient à la télévision, dans la presse, sur les réseaux sociaux et sur son site internet [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr) où l'on peut aussi prendre rendez-vous pour faire un don.

Pour l'année 2025, les collectes à la salle des fêtes de Chalais se dérouleront de 16h30 à 19h30 les **lundis 13 janvier, 17 mars, 19 mai, 21 juillet, 29 septembre et 24 novembre**.

Les malades et accidentés ont besoin de vous.

Le président, Marc Duflot



## ADMR de Chalais

L'Association ADMR du canton a un groupe de bénévoles actifs qui est attentif au «bien vieillir» de ses clients pour ne pas se laisser aller, elle développe au maximum des activités pour rompre l'isolement. Il est important de se ressourcer, de partager tout simplement, sortir de chez soi pour s'ouvrir au monde, ne pas rester seul et occuper son quotidien surtout en zone rurale.

Les ateliers de prévention sont ouverts au plus de 60 ans du canton, clients ou pas de l'ADMR, ils sont gratuits. Les séances ont lieu les jeudis après-midi de 14 h 30 à 16 h 30 au centre social «l'Envol» Ils se terminent par un moment très convivial d'échanges avec le partage d'un goûter.

Renseignements: 06 78 83 52 10.

L'atelier **mémoire**: Il est animé par Annie Viada, tous les quinze jours, pour faire travailler ses neurones avec des thématiques d'observation, de culture géné-

rale, de mathématiques, d'orthographe, de géographie, d'actualité. Les exercices proposés sont accessibles à tous avec des degrés différents de difficulté. Chacun avance à son rythme, parfois on cherche à deux mais sans faire trop de bruit... Perdre la mémoire fait peur, le travail demandé permet de rafraîchir des choses que l'on a perdues et oblige à continuer à la maison.

L'atelier **karaoké**: Il est animé par Marie-Thérèse Grégoire 1 fois par mois. Certains hésitent à se joindre à cette activité car ils pensent qu'ils vont chanter au micro, pas du tout, on peut participer sans chanter, simplement écouter et découvrir les paroles d'une chanson. Cet atelier fait aussi appel à la mémoire, on cherche un titre, des paroles et on quitte la séance avec des airs plein la tête car on a chanté pour le plaisir.

L'atelier **numérique**: Il est animé par Anne-Marie Soulard 1 fois par mois. Des recherches sont effectuées sur Internet avec des thématiques très variées. Une partie plus ludique est proposée avec des jeux, de mots, de logique, de chiffres, de recherches de différences, construction de puzzles.

### Calendrier des ateliers 1<sup>er</sup> semestre 2025

	mémoire	karaoké	numérique
janvier	16 et 30	23	9
février	13 et 27	20	6
mars	13 et 27	20	6
avril	10 et 24	17	3
mai	15	22	
juin	12 et 26	19	5

L'après-midi **récréatif**: Moment incontournable de l'année pour réunir les acteurs de l'ADMR, salariés, bénévoles, clients et leurs amis.

Cette année pour être plus proche et à l'écoute de nos clients et de nos salariées notre bureau est ouvert tous les jours, 3 rue Pascaud-Choqueur.

N'hésitez pas à venir pour nous faire part de vos besoins, obtenir des conseils, un accompagnement dans vos démarches administratives.

Vous pouvez rencontrer le président Marcel Soulard et les bénévoles le lundi matin de 9 h à 12 h les autres jours vous êtes accueillis par notre agent de planification Corinne (matin de 8h30 à 12h30, après-midi de 13h30 à 16h30).

Tél. 05.45.98.95.38.

Mail: [chalais@chalais.fede16.admr.org](mailto:chalais@chalais.fede16.admr.org)

Site internet: [www.fede16.admr.org](http://www.fede16.admr.org)



### ■ Bacs individuels / sacs transparents

A l'initiative de Calitom, le service de collecte a changé sur notre commune depuis cet automne :

- ✓ Emballages et papiers recyclables en vrac dans le bac jaune.
- ✓ Les ordures ménagères devront être mises dans les sacs transparents puis jetées dans le bac vert.

Comme indiqué dans le courrier qui vous a été récemment adressé par Calitom, la collecte est assurée en porte-à-porte partout où cela est techniquement possible.

Les hameaux où la collecte au porte à porte n'est pas possible (problème d'accès pour le camion de ramassage et/ou pas de possibilité pour eux de faire demi-tour) ont toujours leurs bacs de regroupement.

A Rioux-Martin les hameaux qui conservent les bacs de regroupements sont les suivants :

- Les Écossais du bourg,
- Chez Gerbeau, la Frette et les Écossais des Landes,
- Chez Lembert,
- Chez Bariot,
- La Haute Lande,
- La Feuilleterie,
- Roche.

Les habitants de tous les autres hameaux ont eu 2 bacs individuels, un jaune et un vert. Ces bacs sont personnels, ils doivent être stockés chez vous et sortis sur l'espace public (accotement ou trottoir), pour leur ramassage, la veille du jour de la collecte (lundi ou mercredi soir).

Si vous n'avez pas eu vos poubelles, vous pouvez appeler la mairie, nous en commanderons à Calitom.

Retrouvez les consignes de tri sur :  
**trionsplusfort16.com**

Plus d'informations: 0 800 500 429  
**https://calitom.com/fr**

calitom

bacs individuels / sacs transparents

le service de collecte change sur votre commune

Comme indiqué dans le courrier qui vous a été récemment adressé, la collecte est assurée en porte-à-porte partout où cela est techniquement possible. Des agents de Calitom sont passés remettre gratuitement les bacs et sacs qui seront nécessaires à vos déchets dès la prochaine collecte.

#### • Comment les déchets seront-ils collectés ??

• Les déchets doivent être présentés à la collecte exclusivement en bac (voir schéma). Les bacs doivent être sortis sur le trottoir la veille au soir du jour de collecte et rentrés au plus tôt après la collecte.

• Les sacs transparents remplacent les sacs noirs et bleus pour les ordures ménagères. Pour être collectés, ils ne doivent contenir que des déchets non-recyclables. Des refus seront possibles.

Les ordures ménagères devront être mises dans les sacs transparents puis jetées dans le bac vert



Emballages et papiers recyclables en vrac dans le bac jaune



Retrouvez les consignes de tri sur [trionsplusfort16.com](http://trionsplusfort16.com)



#### • Comment connaître mes jours de collecte ?

Dans la rubrique « ma commune » du site internet de Calitom, vous pouvez consulter les 2 prochains jours de collecte. Cet outil intègre les reports de jours fériés.

► [www.calitom.com](http://www.calitom.com)

► N° Vert 0 800 500 429

IPNS - février 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique

### ■ Calendrier de collecte des poubelles en 2025 à Rioux-Martin

#### Collecte des ordures ménagères

- ✓ La Motte à Pinier et Chez Lembert : Jeudi matin, fréquence de collecte : toutes les 2 semaines
- ✓ Le reste de la commune : mardi matin. fréquence de collecte : toutes les 2 semaines

#### Collecte sélective

- ✓ La Motte à Pinier et Chez Lembert : jeudi matin, fréquence de collecte : 1 fois / semaine
- ✓ Le reste de la commune : mardi matin, fréquence de collecte : 1 fois / semaine.

## ■ Composteurs avec Calitom

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.

Le compostage devient un nouveau geste de tri, au même titre que le tri sélectif des emballages dans le sac jaune, des encombrants et toxiques en déchèterie... Il permet de réduire d'un tiers le sac noir composé de déchets de cuisine et de jardin et de supprimer les mauvaises odeurs des ordures ménagères! En compostant, 30 kg de déchets par personne et par an sont ainsi valorisés, pour obtenir un fertilisant gratuit et naturel pour le jardin.

### • Les déchets acceptés dans le composteur

Déchets de cuisine et déchets de jardin peuvent être mis dans le composteur. Pour obtenir un compost riche et équilibré, le mieux est d'apporter en quantité équivalente :

✓ **des déchets secs** : coquilles d'œufs écrasées, coquilles de noix et noisettes broyées, broyat, brindilles, feuilles sèches, paille, petits cartons légers non imprimés (boîtes à œufs...), essuie-tout blanc, serviettes en papier, sciure de bois non traité, cendre en petites quantités...

✓ **des déchets humides** : peaux de fruits, même les oranges, en morceaux, épluchures de fruits et légumes, restes de repas (pâtes, riz, pain, croûtes de fromage...), fruits abîmés, fleurs fanées, tontes de gazon, marcs de café avec filtre, sachets de thé et infusion...

### • Les déchets qui ne se compostent pas

La litière d'animaux, les plantes malades, la terre, le sable, les cailloux, les résineux, les mégots de cigarette, les coquilles d'huîtres, de moules, de crustacés, les sacs plastiques ou biodégradables, les petits objets plastiques... ne doivent pas être mis dans le composteur.

### • Comment engager ce tri ?

Les déchets mentionnés ci-dessus ne pourront donc plus être déposés dans des sacs noirs, comme précédemment. Il vous sera demandé de trier ces déchets à l'aide de composteurs individuels.

Ces composteurs seront disponibles sur commande et fournis par l'entreprise Calitom.

Pour les administrés qui ne possèdent pas encore de composteur, rapprochez-vous de la mairie pour en faire la demande.

rioux-martin@orange.fr

05.45.98.19.04

## Le matériel à votre disposition

### 1 composteur



Composteur en plastique recyclé - contenance de 400 litres - marque PlasticOmnium - montage rapide sans outil - guide fourni.

### 1 bioseau



Bioseau en plastique recyclé - contenance 10 litres - pour transfert des déchets végétaux de cuisine jusqu'au composteur.

• vidéos de démonstration disponibles sur le site [www.calitom.com](http://www.calitom.com) (rubrique réduire/compost) : montage, gestes et conseils de compostage...

## Accès en déchèterie : mise en place du Pass Valo

Tous les foyers ayant besoin de se rendre sur les pôles de valorisation (déchèteries) de Calitom doivent se doter d'un PASS VALO gratuit qu'ils auront à présenter aux agents sur site.

Cette mesure a pour objectif de fournir aux usagers, d'ici les 10 prochaines années : des sites plus spacieux, plus sûrs, ouverts sur de larges plages horaires, disposant de toutes les filières et de zones de réemploi.

Ceci comprend aussi l'identification par carte, destinée à limiter les apports de déchets de

personnes venant de départements voisins et les comportements inappropriés à l'égard des consignes et des agents.

Cette mesure va être déployée progressivement sur la période 2024 à début 2025.

Chaque foyer recevra un courrier l'invitant à faire sa demande.

À terme, l'accès aux pôles de valorisation ne sera possible que sur présentation du PASS VALO.

### • Pour obtenir un Pass Valo

Deux solutions pour faire sa demande :

- ✓ en ligne via le site <https://calitom.ecocito.com>
- ✓ par courrier en retournant le formulaire que vous avez reçu ou en téléchargement accompagné d'un justificatif de domicile en Charente.

A noter : l'accès aux pôles de valorisation restera gratuit pour les particuliers, payant pour les professionnels et sans restriction du nombre de passage dans le respect toutefois des volumes journaliers définis par le règlement intérieur.

### PASS VALO

Pour éviter les incivilités et comportements inappropriés subis par les agents de valorisation, et limiter les apports provenant des habitants de départements voisins qui profitent de la gratuité de nos sites, le PASS VALO sera à présenter lors de votre arrivée sur les pôles de valorisation (déchèteries) de Calitom afin d'identifier chaque usager.

### DÈS MAINTENANT DEMANDEZ GRATUITEMENT VOTRE PASS

### OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER AUX PÔLES DE VALORISATION (DÉCHÈTERIES) DE CALITOM

soit en retournant le formulaire envoyé dans votre boîte aux lettres et aussi disponible sur [www.calitom.com](http://www.calitom.com)

soit en enregistrant la demande électronique sur [www.calitom.ecocito.com](http://www.calitom.ecocito.com)

Après réception et enregistrement de votre demande, votre PASS vous sera adressé par La Poste sous 1 mois.



### MODALITÉ DU PASS



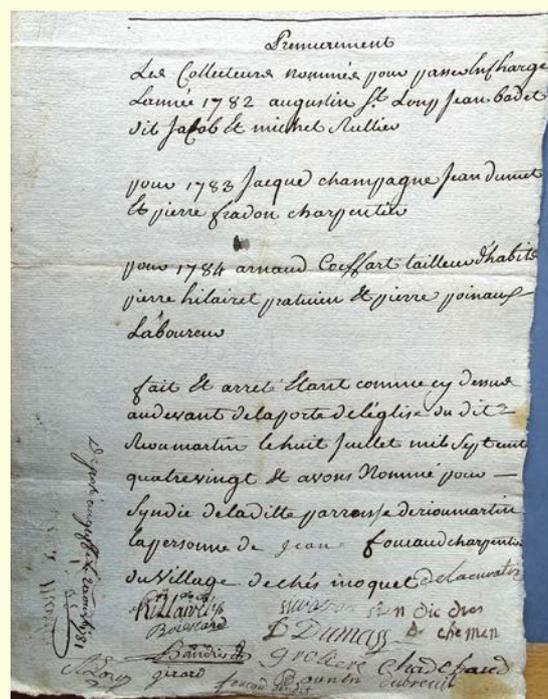
## Qui collectait la taille à Rioux-Martin sous l'Ancien Régime ?

La taille était, avant 1789, le principal impôt qu'il fallait répartir et collecter. Les Archives départementales de la Charente ont conservé, pour la plupart des paroisses, le tableau des collecteurs de la taille choisis parmi les habitants. Pour Rioux-Martin, cela concerne les années 1762 à 1789 avec quelques lacunes. Comment désignait-on ces collecteurs ? comment cela fonctionnait-il ?

Pour l'année 1785, le tableau commence ainsi : « Tableau et recollement pour la nomination des collecteurs de la paroisse de la Ste Trinité de Rioux Martin pour l'année prochaine mil sept cent quatre-vingt-cinq pour faire l'amas des deniers royaux de ladite paroisse et les faire tenir au bureau de la recette de Barbezieux, divisé le dit tableau en quatre colonnes dont la première contiendra les plus cotisés, la seconde les médiocres, la troisième les moindres et la quatrième contiendra les exemptés, privilégiés septuagénaires et pauvres mendiants, donc pour passer en charge l'année prochaine mil sept cent quatre-vingt-cinq ».

La taille a été créée par les États généraux de 1439 pour permettre au roi de lever une armée permanente (on est à la fin de la guerre de Cent Ans entre l'Angleterre et la France), elle est devenue jusqu'en 1789 et la Révolution française l'impôt principal – il y en eut rapidement d'autres... – que chaque foyer devait payer. En sont exemptés les nobles, car eux payaient « l'impôt du sang » en faisant la guerre, ainsi que le clergé ; les plus de soixante-dix ans et les personnes sans revenus ou presque en étaient également dispensés. Pour Rioux-Martin, sont exemptés pour 1785 le curé de la paroisse ainsi que le sacristain, et le sieur Dussouchet, escuyer. Ce dernier habitait la maison noble de la Curatrie\*. Son ancêtre Jean Faure, sieur de la Curatrie, est capitaine d'infanterie, et différents descendants de ces familles alliées Faure et Dussouchet y habiteront jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Toujours pour cette année-là, trois septuagénaires seulement : Daniel Foucaud, François Bodet et Jean Dalon ; il est vrai qu'on ne vivait pas très vieux à l'époque et l'exemption des personnes de plus de soixante-dix ans ne devait pas coûter bien cher ! Enfin cinq « pauvres » ou « pauvres mendiants » sont mentionnés. Ils devaient être plus nombreux : pour 1774, le rédacteur indique six noms et ajoute « beaucoup d'autres » ; pour les années 1771, 1772 et 1773 il est même mentionné « une grande partie des autres habitants ».

Le roi fixait chaque année le montant global de la taille et celui-ci était réparti ensuite entre les Généralités (en gros les provinces) : La Rochelle pour ce qui nous concerne. Chaque Généralité répartissait à son tour le montant dû entre les Élections (les subdivisions fiscales) : Barbezieux pour nous ; enfin une ventilation était faite



entre les paroisses. Comme on l'a dit plus haut, trois collecteurs étaient désignés, à Rioux-Martin comme ailleurs, à l'issue de la messe du dimanche. Ce sont ces derniers qui fixaient le montant que devait payer chaque habitant imposable en fonction de sa richesse avouée ou supposée ! Les collecteurs changeant chaque année, ils n'avaient pas intérêt à trop exiger s'ils ne voulaient pas à leur tour être abusivement pressurés une année suivante, mais il leur fallait bien au total récupérer la somme totale fixée, car ils étaient responsables sur leurs propres deniers... On réalise aisément que cette responsabilité était plus source d'ennuis de voisinage que gage de sérénité ! En 1785, sont désignés Jean Grollier le fils (probablement charpentier chez Bariot), Jean Tapon tailleur d'habit (les Écossais du bourg) et François Patinet, laboureur (probablement de Bodinot).

En général, on désignait aussi les personnes pour les quelques années suivantes, mais manifestement certains devaient « se faire porter pâles » car ce ne sont plus les mêmes noms qu'on trouve ensuite... Et enfin, une fois tout cela accompli, ce procès-verbal de désignation se termine ainsi : « Fait clos et arrêté le présent tableau étant au-devant de la grande porte et principale entrée de l'église de la sainte trinité de Rioux-Martin ce jour d'huy 1<sup>er</sup> août 1784 jour de saint dimanche à l'issue de messe paroissiale le peuple sortant d'entendre la sainte messe avec affluence en présence des principaux manants et habitants de ladite paroisse qui ont trouvé lesdits collecteurs nommés pour ladite année 1785 bons suffisants solvables et capables d'exercer la susdite charge, ceux qui savent signer ont signé approuvant la présente cote pour valoir ». Cette année-là, ont signé : Mauget, Mesnard, Baudin, Boilevin, Delapierre, Fillatraux (syndic), Ferrand, Pireau, Lavoie, Bodet.

Les choses ont bien changé depuis, la Révolution est passée par là, mais les impôts sont toujours là, bien entendu !

Xavier Nau – xavier.nau@wanadoo.fr

\* Deux autres maisons nobles existaient à Rioux-Martin : la Feuillerie, occupée jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle par une branche de la famille Green de St Marseau qui possédait la seigneurie de Parcol ; et la Faurie, propriété jusqu'en 1695 de la famille du Cladier.

# BOTANIQUE : LA MANDRAGORE

par Yves-Michel FOUCAUD

De toutes les plantes sur la planète Terre, la Mandragore est celle qui a (et de très loin) le plus grand nombre de légendes associées !

Ces plantes sont utilisées depuis la nuit des temps (même depuis -1500 av. J.-C., chez les Égyptiens) pour la sorcellerie, l'ésotérisme et la médecine naturelle ayurvédique. La forme de leur racine (qui sont *toutes* plus ou moins grosses et fourchues), anthropomorphique (ressemblant à un corps humain), et leurs nombreux composés chimiques sont la cause de ces vertus et légendes... jusqu'à Harry Potter !

La mandragore aurait des vertus psychoactives et thérapeutiques, mais aussi des effets hallucinogènes, narcotiques, toxiques et parfois mortels. La légende affirmait qu'elle permettait de guérir certaines maladies, qu'elle portait chance, permettait d'avoir davantage d'argent ou de favoriser la fertilité. Elle aurait aussi un effet anti-inflammatoire, analgésique et anesthésiant. Autant d'affirmations que la science n'a pas pu accréditer.

**ATTENTION :** Les mandragores, comme de nombreuses plantes de la famille des Solanacées, contiennent des composés chimiques pouvant être toxiques. Ne pas ingérer, sous quelque forme que ce soit.

Le genre *Mandragora* regroupe seulement 4 espèces au niveau mondial : toutes les espèces de mandragores ont une grosse racine charnue. Plantes vivaces à laisser à l'extérieur car elles ont besoin des conditions naturelles (lumière, température et pluviométrie).

• **MANDRAGORE OFFICINALE** - *Mandragora officinarum* (L.) C'est de loin la plus connue des mandragores et ce depuis la nuit des temps. Origine géographique : Europe de l'est jusqu'aux Balkans.

Période de croissance : de janvier à mai (repos végétatif le reste du temps). Grosse rosette de feuilles au sol atteignant un diamètre de 30 à 80 cm. Floraison : blanc verdâtre, parfois veiné de violet en janvier-février, en rosette au centre de la plante. Fruits : vert-jaune, très parfumés, ronds, 3 à 5 cm de diamètre.

• **MANDRAGORE AUTOMNALE** - *Mandragora autumnalis* (Bertol.) C'est une des plus connue avec la mandragore officinale (et souvent confusion entre les deux). Origine géographique : pourtour méditerranéen (Espagne, Italie, Grèce, Israël, moyen orient,...). Période de croissance : d'août à février/mars selon les régions (repos végétatif le reste du temps). Grosse rosette de feuilles au sol atteignant un diamètre de 30 à 70 cm. Floraison : bleu clair à bleu foncé, de septembre à novembre, en rosette au centre de la plante. Fruits : orange,



Dessin par Matthäus Marian, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle - Reproduite dans « Les plantes des dieux » (domaine public).

très parfumés, oblongs allongés, de la taille d'une olive de 2 à 3 cm de long.

• **MANDRAGORE DU TURKMÉNISTAN** - *Mandragora turcomanica* (Mizg.) Très rare du fait de son aire de répartition réduite. La seule dont l'odeur des feuilles est nettement musquée/fumée. Origine géographique : Sud Turkménistan.

Période de croissance : d'oct./nov. à mai selon les régions (repos végétatif le reste du temps). Grosse rosette de feuilles au sol atteignant un diamètre de 50 à 150 cm.

Floraison : bleu foncé, de septembre à janvier, en rosette au centre de la plante. Fruits : vert jaunâtre, parfumés, allongés, de 5 à 6 cm de diamètre.

• **MANDRAGORE DE L'HIMALAYA** - *Mandragora caulescens* (C.B. Clarke). Difficile à trouver en pépinière du fait de la complexité de culture (ce qui en fait une plante rare en Europe !). Origine géographique : Himalaya. Période de crois-

sance : de mai à septembre selon les régions (repos végétatif le reste du temps). Une ou plusieurs tiges de 30 à 50 cm de haut. Floraison : noire veinée de jaune, avec des variations, en juin/juillet, fleurs disposées le long des tiges. Fruits : vert olive, ronds, de 1 cm de diamètre.

Source des informations : <https://la-mandragore.eu/> M. Yves Coconnier.

La mandragore pousse aussi à Rioux-Martin ! Elle se trouve dans le jardin de la Lézardière (photo ci-dessous, **mandragore officinale**). Pour plus d'information, vous pouvez contacter Yves-Michel Foucaud : 05.45.98.14.04 et lalezardiere3@wanadoo.fr.





# Votre communauté de communes agit pour la culture

Depuis un mois, la Communauté de communes a installé la **Micro-folie** sur son territoire. Soutenu par l'État, ce **dispositif culturel de proximité** permet de découvrir une multitude d'œuvres en version numérique. Une chance et un véritable outil au service de la **promotion de la culture en milieu rural** !

## MICRO-FOLIE...

### Mais c'est quoi ?

Porté par le Ministère de la Culture et supervisé par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), le dispositif **Micro-Folie** permet aux petits comme aux grands de (re) découvrir **des œuvres emblématiques** des plus grands musées de France.

**Un musée itinérant, gratuit et ouvert à tous**

Le projet **Micro-Folie** c'est une véritable **galerie d'art virtuelle** proposant une offre culturelle **unique, populaire, gratuite** et ouverte à tous.

Avec des partenaires comme le Centre Pompidou, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris ou encore le Musée d'Orsay, cette plateforme culturelle de proximité est un outil au service de l'**Éducation Artistique et Culturelle** (EAC).

Grâce à l'ENSC, des sessions spéciales « enfants » ont été programmées les mercredis, dénommées « Les mercredis fous de la Micro-folie ». Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notre site web !



### Bientôt, une inauguration !

Le samedi 7 décembre prochain, à 12h, se tient l'**inauguration** de la Micro-folie à Villebois-Lavalette, au sein de la médiathèque communautaire La Caravelle.

L'établissement disposera de la Micro-folie jusque fin janvier 2025, avant de la céder à la médiathèque de **Chalais**.

Nous vous attendons nombreux pour prendre part à cet événement !



Retrouvez toute l'information sur [www.lavalette-tude-dronne.fr](http://www.lavalette-tude-dronne.fr)  
 @CdCLavaletteTudeDronne

35, Avenue d'Aquitaine  
 16190 Montmoreau  
 05 45 24 08 79  
 accueil@ccltd.fr

31 novembre 2024

## Ce qui change en décembre 2024

- **Santé.** Hausse des tarifs des consultations médicales, ordonnance sécurisée pour la codéine et le tramadol, ordonnance désormais obligatoire pour certains médicaments soulageant les symptômes du rhume.
- **Étudiants.** Service-Public.fr met à votre disposition un simulateur vous permettant de visualiser dans votre agenda toutes les étapes de la procédure Parcoursup. La plateforme ouvre le 18 décembre pour proposer l'offre des formations disponibles en 2025.
- **Logement.** Vous pouvez bénéficier de différentes aides pour alléger le montant de vos factures d'eau, de téléphone, d'électricité et/ou de gaz.
- **Transport.** Vous pouvez désormais installer sur les trottinettes électriques et vélos des dispositifs d'éclairage ou de signalisation complémentaires afin de renforcer votre sécurité. Nouvelles informations sur le téléservice « Mes points permis ».
- **Loisirs.** Il est encore possible de bénéficier du Pass'Sport pour les jeunes de 6 à 30 ans sous certaines conditions. — La création d'un compte personnel SIA (Système d'information sur les armes) est obligatoire pour les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser ou d'une licence de la Fédération française de tir pour la pratique du tir.